

Annexe D04 du Conseil municipal du 14 décembre 2020

TARIFS PUBLICS LOCAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Pôle Raymond Moutet	
<i>Pas de locations aux particuliers quel que soit leur lieu de résidence</i>	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Accueil d'événements (privés ou publics) de type congrès, assemblée générale, etc., à l'appréciation du maire	400 € / jour
Organismes et services publics, EPCI, partenaires institutionnels	<i>gratuité</i>
Salle Henri Rochette	
<i>Les demandes de locations des particuliers sont uniquement réservées aux habitants d'Aiglun</i>	
Habitants de la commune	100 € par jour en semaine
	200 € le week-end
	caution : 450 € + 50 € (nettoyage)
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Organismes et services publics, EPCI, partenaires institutionnels	<i>gratuité</i>
Associations hors commune	20 € / demi-journée
Activités à but lucratif	20 € / demi-journée
Salle des Romarins	
<i>Pas de locations aux particuliers quel que soit leur lieu de résidence</i>	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Associations hors commune	20 € / demi-journée
Activités à but lucratif	20 € / demi-journée
Place Edmond Jugy	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Habitants de la commune	20 € / jour sans mise à disposition des stands
Vente aux enchères (huissiers)	50 € / manifestation sans mise à disposition des stands
Habitants ou associations hors commune	50 € / jour sans mise à disposition des stands
Marché "Bienvenue à la Ferme"	20 € / mois
Marché "Les asses du bio"	20 € / mois
Cirque	forfait journalier fluides (eau et électricité) : 25 € / jour
	occupation du domaine public : 5€/jour
	caution : 400 €
Commerces ambulants (camions outillage, pizzas, linge de maison, divers, etc.)	5 € / jour
Forains stands de tirs et autres	10 € pour 2 jours 1/2
Forains manèges enfantins	20 € pour 2 jours 1/2
Forains auto-scooters / gros métiers	50 € pour 2 jours 1/2

Tarifs et durées des concessions du cimetière : délibération D07 du 25 septembre 2019 - Pas de modification

Ainsi fait et délibéré à Aiglun.

Le maire, Michel AUDRAN

Michel Audran
Maire d'Aiglun
Alpes de Haute-Provence

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE D'AIGLUN

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 18 heures, les membres du Conseil municipal d'Aiglun étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de monsieur Michel AUDRAN, maire.

Date de la convocation :	09/12/2020
Membres en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Exprimés :	15
Absents :	0
Exclus :	0

D04 / Objet :

FINANCES - Tarifs public locaux à compter du 1^{er} janvier 2021

Présents : Magali ANDRE, Michel AUDRAN, Sylvain BLANC, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Valérie INNOCENTI, Florence LARROQUE, Antonio PEREZ, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Marc PONS, Mireille QUADRIO, Cécile REVAH, Charles SPETH, Jean-Pierre THIRION.

Un scrutin a eu lieu, Jacques CARTIAUX a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'examiner les tarifs publics locaux 2021 et d'apporter quelques modifications telles que présentées en annexe.

Les tarifs des concessions au cimetière de la Roche Frison ayant fait l'objet d'une délibération le 25 septembre 2019 suite aux travaux d'aménagement et de mise en accessibilité, monsieur le maire propose de ne pas les modifier.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil municipal :

- approuve les tarifs publics locaux à compter du 1^{er} janvier 2021 comme mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- dit que les tarifs et les durées des concessions au cimetière de la Roche Frison votés le 25 septembre 2019 sont maintenus sans modification ;
- demande à monsieur le maire de bien vouloir effectuer les démarches qui en découlent.

Ainsi fait et délibéré à Aiglun, les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Michel AUDRAN

